



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais pharmaceutiques

Question écrite n° 45852

### Texte de la question

M. Jacques Blanc attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les menaces de déremboursement concernant la classe des bains de bouche. Cette catégorie de médicaments constitue un arsenal préventif efficace qui a déjà été démontré par de nombreuses publications. En matière de pathologie bucco-dentaire, ces produits à action antiseptique ont pour vocation d'agir sur toute inflammation chronique locale, permettant ainsi d'éviter toute extension de la pathologie. Ainsi sans leur utilisation, il serait nécessaire de prescrire un traitement antibiotique beaucoup plus coûteux afin d'éradiquer l'infection. Aussi, l'ensemble de la profession ne comprend pas les conclusions des travaux de la commission de transparence, lesquels prévoient le déremboursement de ces médicaments, dont la prise en charge est déjà réduite à 35 %. Cette décision entraînerait de manière inéluctable leur disparition de l'arsenal thérapeutique du praticien. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'elle entend prendre s'agissant de cette catégorie d'antiseptiques, afin d'assurer une continuité dans leurs remboursements au regard de leurs avantages thérapeutiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Blanc](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45852

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et handicapés

**Ministère attributaire :** santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er mai 2000, page 2703

**Question retirée le :** 1er octobre 2001 (Fin de mandat)